

Projet de loi modifiant les articles 2 et 9ter de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS – Intervention de Daniel Senesael

Monsieur le Ministre,

Le texte que vous nous présentez aujourd'hui est assez lacunaire vous en conviendrez. En raison, notamment, j'y reviendrai dans la discussion sur les articles, des nombreux arrêtés d'exécution qui devront être pris ultérieurement par le Roi.

Et lorsqu'on lit le texte en l'état, on pourrait ne pas s'alarmer. Ne pas crier au loup. Pourtant, à nouveau, nous avons toutes les raisons d'avoir des craintes. D'avoir des interrogations. De supposer de mauvaises intentions de votre part. De penser – parce que c'est récurrent au sein de votre Gouvernement – que vous vouliez encore et encore faire passer les étrangers et les plus démunis de notre société comme des profiteurs de notre système. On aurait pu croire à un projet technique...

Les explications que vous avez données à la presse concernant ce projet de loi ont à tout le moins permis de faire la clarté sur vos intentions. J'aurai malgré tout encore quelques questions spécifiques concernant les articles pour bien comprendre votre démarche. Tant est qu'elle puisse être comprise.

Il nous semble d'ailleurs impensable de commencer à travailler sur ce texte sans avoir les auditions nécessaires. Nécessaires car ce ne sont évidemment pas la concertation et les consultations qui ont mené à ce projet. Je pense au KCE qui a fait récemment encore une étude sur l'aide médicale urgente, aux trois fédérations de CPAS qui n'ont été consulté que sur une toute petite partie de ce projet, à Medimmigrants, à Médecins du Monde ou encore au Ciré pour bien cerner la réalité du terrain et ne pas se baser uniquement sur une vision tronquée, imaginaire de la réalité.

Vous dites en effet que ce projet vise à « stopper les abus » dans le cadre de l'aide médicale urgente. Ma question est simple et mon groupe a déjà eu l'occasion de vous la poser : de quels abus s'agit-il ? De la part de qui ? Une analyse spécifique a-t-elle été menée dans ce cadre ?

Vous dites également que les « soins de confort » comme la chirurgie esthétique et les échographies de grossesse non nécessaires ne seront plus remboursés par exemple. Vous nous excuserez mais les soins de confort ou la chirurgie esthétique ne sont déjà pas remboursés pour les bénéficiaires de l'assurance obligatoire, n'est-ce pas ? Comment pouvez-vous dire dès lors qu'il a des abus en ce sens

pour les personnes qui ne sont pas couvertes par l'assurance obligatoire ou les personnes qui n'ont pas les moyens de subsistance nécessaires ?

Une autre question que j'ai envie de vous poser : Connaissez-vous vraiment un sans-abri ou un réfugié fuyant la guerre qui vient chez nous pour faire refaire son nez ou poser des implants mammaires ? Avec vos propos, vous essayer de faire croire que les personnes en situation irrégulière, que les plus démunis ont droit à des soins de confort alors que ce n'est évidemment pas le cas.

Ce que nous craignons aussi c'est votre volonté de revoir purement et simplement ce qu'il faut entendre par « aide médicale urgente ». D'un côté, vous dites, que ces personnes qui ne bénéficient pas de l'assurance obligatoire— les sans-papier, les sans-abris – doivent être soignées si elles sont malades. Belles paroles. Parce qu'en même temps, vous dites vouloir mettre en place un système avec des médecins-conseils qui vérifieront si on se trouve toujours dans le champ de l'aide médicale urgente.

Vous parlez de soins nécessaires, incontournables, essentiels. Quels guidelines ces médecins-conseils devront-ils suivre ? Vous voulez donc faire évoluer le concept vers un champs évidemment plus restrictif, soyons clairs... Mais, Monsieur le Ministre, se fait-on « soigner » si ce n'est pas nécessaire ? Dans ce qui est pris en charge par l'assurance obligatoire, quels soins de santé sont à vos yeux inutiles, évitables, accessoires ? Existe-t-il une distinction dans ce cadre si l'on est résident belge, bénéficiaire de l'assurance obligatoire ou non bénéficiaire comme les sans-abri, étrangers sans papier ? Y-a-t-il une gradation dans la manière de considérer les êtres humains et leur santé ?

Pour mon groupe, le problème actuel de l'aide médicale urgente, c'est la lourdeur des enquêtes, la longueur de la procédure. Et la difficulté à laquelle les personnes dans le besoin y ont accès. Les études successives qui ont été menées dans ce cadre n'ont jamais dit autre chose. Et aujourd'hui, vous n'essayez aucunement de régler cela. Avec le projet que vous nous présentez aujourd'hui, vous allez clairement alourdir les procédures, rendre encore plus complexe l'accès à l'aide médicale urgente et surtout essayer de restreindre celle-ci à tout prix.

Mon groupe ne peut que se rallier aux réactions qui ont été formulées dans la presse ce week-end. Vos propos sont indignes. Vos déclarations sont des déclarations à visée xénophobes, des déclarations insultantes ! Vous essayez de faire du Francken, vous jouez la peur, vous jouez la fraude. C'est indigne en démocratie, c'est indigne de la part d'un démocrate.

A nouveau, on est face à un discours utopique, mensonger, populiste, de stigmatisation de l'autre. Des plus démunis, des étrangers. Et votre principal partenaire de Gouvernement doit sans aucun doute s'en réjouir.